Mairie de Lamontélarié

81260 LAMONTELARIE
Tél: 05.63.74.01.92 Fax: 05.63.74.01.54
 mairie.lamontelarie@orange.fr
 https://lamontelarie.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE, à 17h30. Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des Conseillers :

	Présents	Absents excusées
M. Pierre ESCANDE Mme. Chantal GUILLOT Mme. Julie COUGET Mme. Eliane GERSTENMAÏER Mme. Monique SOLANS M. Michel CALAS	/lme. Chantal GUILLOT /lme. Julie COUGET	

Mme. Monique SOLANS a donné procuration à Mme. Chantal GUILLOT pour voter en son nom.

M. Michel CALAS a donné procuration à Mme. Eliane GERSTENMAÏER pour voter en son nom.

I. Approbation du compte-rendu Conseil Municipal du 4 mars 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Vote des taxes communales

Monsieur le Maire soumet les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicable en 2022 pour chacune des deux taxes directes locales et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2022 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	
Taux communal: 8.62% + Taux départemental: 29.91%	38.53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

III. Vote budgets primitifs Commune, Eau et Assainissement 2021

M. le Maire présente les documents concernant le budget primitif 2022 pour la commune. Après en avoir délibéré, il demande aux membres du Conseil Municipal de voter ce budget primitif et de l'adopter comme il suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	346 110.00	280 376.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	(si excédent) 65 734.00
	The first part of the second o	
Total de la section de fonctionnement	346 110.00	346 110.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	54 297.00	87 205.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	58 457.00	47 790.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 22 241.00	(si solde positif) 0.00
Total de la section d'investissement	134 995.00	134 995.00
Total du budget	481 105.00	481 105.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

M. le Maire présente les documents concernant le budget primitif 2022 du service annexe Eau et Assainissement.

Après en avoir délibéré, il demande aux membres du Conseil Municipal de voter ce budget primitif et de l'adopter comme il suit :

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	20 945.00	23 017.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
002 Résultat d'exploitation reporté	(si déficit) 2 072.00	(si excédent) 0.00
Total de la section	23 017.00	23 017.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la d'investiss	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	242 973	3.00		117 650.00
	+		+	
Restes à réaliser de l'exercice précédent	248 389	9.00		154 810.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	0.00	(si solde positif)	218 902.00
			= //	
Total de la section d'investissement	491 362	2.00		491 362.00
Total du budget	514 379	9.00		514 379.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

IV. Dossier demande Fonds de concours « Branchements »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux de branchements : électrique pour alimenter le garage municipal et eau potable au hameau de Fréjerau suite à une demande de permis de construire acceptée par le service urbanisme de la Communauté de communes.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel HT	2 043.90 €
T.V.A.	180.00 €
Total TTC	2 223.90 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	1 021.95€
Autofinancement communal (50%)	1 021.95€
+ TVA	180.00€

V. Dossier demande d'un Fonds de concours équipement salle multi-activités

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire des travaux d'équipement au niveau de la salle multi-activités, soit la mise en place d'un lavevaisselle ainsi que les branchements correspondants.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel HT	776.67 €
T.V.A.	153.33 €
Total TTC	932.00 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	388.33€
Autofinancement communal (50%)	388.33€
+ TVA	153.33€

Vote: 6 votants Co

Contre: 0

Abs:0

Pour: 6

XVII. Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les arbres situés autour du bassin des Jeannettes doivent être coupés et enlevés suivant les directives de l'arrêté préfectoral des Périmètres Eau Potable. Il précise qu'ils sont au nombre de cinq et que ce sont des douglas. Il ajoute qu'il a été très difficile de trouver une entreprise pour ce petit chantier. Deux offres ont été proposées à la mairie, une sans montant et sans date d'exécution à ce jour, et une autre nous proposant un délai d'exploitation de 6 mois et un montant au bénéfice de la commune de 200€ tous frais d'exploitation compris. C'est donc l'entreprise d'Exploitation Forestière SAUMADE & Fils, confirmant le délai et le montant, qui a été choisie.
- Madame la secrétaire de mairie fait lecture d'une lettre envoyée à M. le Maire en recommandé avec accusé de réception par une administrée propriétaire d'une maison au village. Cette lettre signale un dommage concernant son habitation qui serait du à des infiltrations. Au dire de cette administrée, l'ancienneté d'un collecteur pluvial jouxtant le mur de cette habitation en serait peut-être la cause. Il est décidé en Conseil municipal de convoquer une entreprise afin d'étudier, d'une part si les dommages proviennent bien de ce collecteur, et si c'est le cas de réaliser une étude en vu de travaux de rénovation. Une réponse à cette administrée sera faite en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 19h00.

Le Maire Pierre ESCANDE

